

Options de résolution

La politique sur le milieu de travail respectueux fait la promotion de la participation de l'employé dans la résolution de conflits. La résolution par un processus informel de plainte, par exemple la médiation, est encouragée à toute étape.

Les employés qui ont fait l'expérience d'un comportement répréhensible peuvent choisir de parler directement avec la personne en question et l'aviser que son comportement doit cesser.

Médiation

Processus volontaire utilisé pour résoudre les conflits en demandant à une personne neutre d'aider les parties en conflit à arriver à une solution acceptable pour tous.

Les services de médiation sont disponibles sur demande, dans les situations appropriées, qu'une plainte ait été déposée ou non.

Plainte informelle

Allégation de comportement répréhensible signalée à un gestionnaire ou à un professionnel des ressources humaines.

Plainte officielle

Allégation écrite de comportement répréhensible soumise au coordonnateur de la politique sur le milieu de travail respectueux à l'aide du formulaire de plainte approuvé.

Pour obtenir plus de renseignements

Pour obtenir plus d'information au sujet de la politique sur le milieu de travail respectueux (en anglais seulement), consultez le : www.gov.ns.ca/psc/employeeCentre/respectfulWorkplace

Communiquez avec nous

1-888-465-2444 (sans frais)
424-0631 (télécopieur)

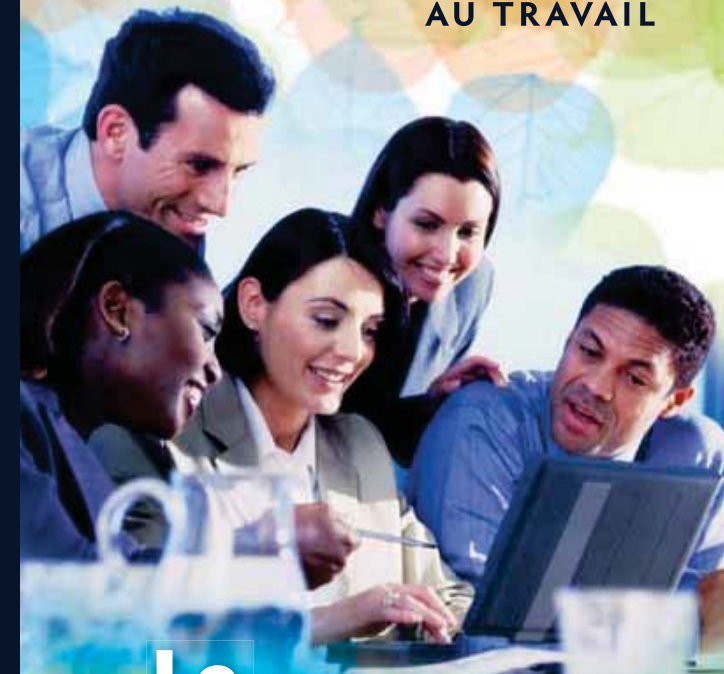
Commission de la fonction publique
World Trade & Convention Centre
1800, rue Argyle, 5^e étage
C.P. 943
Halifax (Nouvelle-Écosse)
B3J 2V9

Commission de la fonction publique

Des partenaires et des leaders en ressources humaines stratégiques qui s'engagent envers l'excellence en matière de service à la clientèle.



NOVA SCOTIA
NOUVELLE-ÉCOSSE



Le respect au travail

Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse s'engage à offrir un environnement de travail sain, sécuritaire et positif où la diversité est appréciée et où tout le monde est traité avec respect et dignité.

Créer un milieu de travail respectueux

Nous avons tous un rôle à jouer dans la création d'un milieu de travail respectueux. On s'attend à ce que les employés traitent toute personne avec respect et dignité. On s'attend à ce que les gestionnaires montrent l'exemple et prennent toutes les mesures raisonnables pour favoriser un environnement de travail libre de comportements répréhensibles.

Un comportement répréhensible affecte le milieu de travail et le bien-être des personnes, et ne sera pas toléré.

Que la source du comportement répréhensible provienne de l'intérieur ou de l'extérieur du gouvernement, toute allégation de comportement répréhensible sera prise au sérieux et traitée sans délai.

Les plaintes officielles et informelles entraîneront un examen des renseignements pertinents par un gestionnaire, un professionnel des ressources humaines ou le coordonnateur de la politique sur le milieu de travail respectueux.

Politique sur le milieu de travail respectueux

Cette politique favorise la sensibilisation aux comportements répréhensibles, leur prévention et la résolution des plaintes en la matière.

L'objectif de la politique sur le milieu de travail respectueux est :

- de sensibiliser davantage les employés et de les aider à mieux comprendre ce qui est considéré comme un comportement répréhensible;
- de promouvoir un environnement de travail libre de toute forme de comportement répréhensible;
- d'offrir un mécanisme permettant d'aborder les comportements répréhensibles et de les éliminer du milieu de travail.

Comportement répréhensible

Il peut s'agir de harcèlement, de harcèlement sexuel ou de discrimination.

Les allégations de comportement répréhensible seront évaluées attentivement et, s'il y a lieu, un plan d'action visant à résoudre la question sera mis en œuvre. Le plan d'action peut inclure une médiation, une enquête ou une évaluation du lieu de travail. Selon les circonstances, une conclusion de comportement répréhensible peut entraîner des mesures disciplinaires.

Formation sur le milieu de travail respectueux

À l'intention des employés

Formation obligatoire pour tous les employés, y compris les gestionnaires et les professionnels des ressources humaines.

À l'intention des gestionnaires

Formation obligatoire pour tous les gestionnaires et les professionnels des ressources humaines.

À l'intention des professionnels des ressources humaines

Formation obligatoire pour tous les professionnels des ressources humaines.

Séances de sensibilisation au milieu de travail respectueux

Disponibles sur demande.

La formation sur le milieu de travail respectueux à l'intention des employés et des gestionnaires est disponible en classe ou en ligne.

Pour obtenir de l'information sur l'inscription à la formation, consultez le <https://learnnet.learnflex.net>